

Communiqué de presse du 28 février 2011

AIDE SUISSE AU DÉVELOPPEMENT

***Latitude 21* salue l'augmentation progressive de 0,45 à 0,5% du revenu national brut**

C'est avec une grande satisfaction que *Latitude 21* a pris connaissance de la décision du Conseil national, lundi après-midi, de porter progressivement l'aide publique suisse au développement de 0,45% à 0,5% du revenu national brut d'ici 2015. Le Conseil des Etats avait déjà voté cette augmentation.

La fédération neuchâteloise de coopération au développement se réjouit de l'aide supplémentaire qui pourra être apportée aux pays du Sud, en priorité pour des programmes relatifs à l'eau et au climat. Grâce à ce vote positif, une enveloppe supplémentaire de quelque 640 millions de francs sera portée au budget de la DDC (Direction du développement et de la coopération) et du SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie) pour les années 2011 et 2012. La fédération note aussi que notre pays avance progressivement, même si c'est lentement, vers le 0,7% recommandé depuis plus de 40 ans par les Nations Unies.

Latitude 21 voit également dans cette décision fédérale une valorisation des efforts publics et privés consentis actuellement dans le canton de Neuchâtel en matière de coopération au développement. Parmi ces efforts, citons la nouvelle loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement, l'augmentation progressive des adhésions à *Latitude 21* qui compte maintenant 10 associations membres, la préparation d'une convention avec la DDC, la sensibilisation des communes neuchâteloises et les différentes actions de communication auprès de la population.

La décision a été acquise par 106 voix contre 79. Un amendement de la Genevoise Martine Brunschwig-Graf, qui demandait d'en rester à 0,45%, avait d'abord été écarté par 103 voix contre 86. Les trois membres bourgeois de la délégation neuchâteloise avaient soutenu l'amendement, rejeté par les deux représentants de la gauche. Au vote d'ensemble, toute la délégation cantonale (sauf le représentant de l'UDC) a voté l'augmentation à 0,5%.

Pour plus d'information, contacter Morgane Rousseau (secrétaire générale de *Latitude 21*, au +41 (0)32 552 02 55 ou morgane.rousseau@latitude21.ch) ou Rémy Gogniat (président de la commission d'information et de communication au +41 (0)79 401 30 44 ou rgogniat@hispeed.ch).